

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°018/2023

Commune de SAINT PARDOUX L'ORTIGIER

Nombre de conseillers		
En exercice	10	
Présents	7	
Votants	8	
Procurations	1	
POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
8	0	0
Date de convocation		
16/03/2023		

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Martine DUMONT, Maire.

Présents : MM, BERGEAL Jean-Pierre, COUDERT Loïc, MARCOU Christian, POUGET Jean-Marc, SIMON Philippe
MME VIDAL DA GAMA Marina

Excusée : MME DEVEAUD Sandrine (procuration donnée à M. COUDERT Loïc)

Absents : MM PIESSET Jean-Marc, PERRIER Antoine

A été nommé secrétaire de séance : M. COUDERT Loïc

Objet : AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

Le conseil Municipal,
après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022 en
séance du Conseil Municipal du 24 février 2023,
statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, décide :

1- Sur la détermination du résultat d'exploitation

année précédente	année courante	résultat cumulé
259 873,38	78 236,97	338 110,35

2- Sur le besoin réel de financement

année précédente	année courante	résultat cumulé
90 033,29	-87 083,23	2 950,06

Compte 001 BP N+1

Restes à réaliser dépenses	204 000,00
Restes à réaliser recettes	150 000,00
Excédent de financement de l'investissement	54 000,00

3- Sur l'affectation du résultat

En priorité au report déficitaire		
Virement à l'investissement	51 049,94	Compte 1068 BP N+1
Affectation compl, en réserves	0,00	compte 1068 BP N+1
Report à nouveau créditeur	287 060,40	Compte 002 BP N+1
Déficit à reporter		Compte 002 BP N+1

Pour copie conforme

Publié le 25 mars 2023

Affichée le :

Transmise au contrôle de légalité le :

Saint-Pardoux-L'Ortigier, le 24 mars 2023

Le Maire, Martine DUMONT

